

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 29 MARS 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **GAURIER Jacques à BERTOUT Emilie.**

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte de gestion du receveur
N° de délibération : 09_2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, pour la commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur Mesnil Saint Père visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 3 avril 2024
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2024.04.04 14:35:10 +0200
Ref:6277335-9390437-1-D
Signature numérique
le Maire